

Programme



Grâce au plan de relance et à la DREAL Centre-Val de Loire, FNE Centre-Val de Loire, ses associations fédérées et de nombreux acteurs se sont associés autour d'un projet régional visant à améliorer les connaissances des réseaux de mares et restaurer leurs fonctionnalités tout en faisant participer la population pour la saisie des mares et réaliser des chantiers bénévoles.

Fiche technique

IBC – Les mares

Définition : qu'est-ce qu'une mare ?

Le saviez-vous ?

Tous les points d'eau ne sont pas des mares !

Les lavoirs et étangs ne sont pas des mares. Ils peuvent tout de même avoir le même intérêt que ces dernières pour la biodiversité, pour peu que des aménagements y soient installés et qu'une gestion adaptée y soit menée.



Figure 1 : étang forestier (Marigny-les-usages - 45)

© D. Marques - FNE Centre-Val de Loire

❖ Définition technique d'une mare

Une mare est un plan d'eau stagnante de faible surface (inférieure à 5 000 m²) et de faible profondeur (2 m maximum) qui peut s'assécher une partie de l'année. Les mares sont des écosystèmes fermés, où l'eau n'a d'autre échappatoire que l'évaporation ou l'infiltration.

Une mare peut être d'origine naturelle ou le plus souvent avoir été créée par l'Homme.

Elle peut être implantée dans une zone humide et faire partie d'un réseau de mares. Selon les cas elle peut être considérée en partie comme une zone humide.

Une mare ne peut pas être alimentée par un cours d'eau mais peut l'être par des fossés et/ou de l'eau pluviale (ruissellement) ou par une nappe phréatique. Elle ne possède donc pas de vanne de vidange, de digue ou encore de barrage contrairement à un étang. Certaines mares peuvent cependant être connectées indirectement ou temporairement au réseau hydrographique, en cas de crue par exemple.

Une mare peut se situer sur un terrain public (commune ou autre collectivité), sur une propriété privée ou sur un bien de section.

❖ Un peu d'histoire

Les mares ont pour la plupart été créés par l'espèce humaine pour répondre à divers besoins quotidiens tels que :

- un usage domestique (cuisine, toilette, lessive) ;
- un usage lié aux activités artisanales (vannerie, tannage, brassage du cidre, forge...) ;
- un usage de loisirs (baignade, pêche) ;
- un usage agricole (irrigation, abreuvoir du bétail, laver les chevaux...).

Les plus anciennes datent du Néolithique.

❖ Evolution et déclin

Avec le développement des réseaux d'eau potable sous pression, les mares ont perdu de leur utilité.

Ajoutons à cela une méconnaissance de leurs multiples bienfaits et une tendance à identifier ces petits points d'eau comme des zones idéales pour déverser des substances polluantes ou des détritiques et on obtient, à tort, une réputation de milieu insalubre (mauvaises odeurs, prolifération d'insectes vecteurs de maladies...) qu'il faut absolument faire disparaître.

Les maires étant responsables de la salubrité de l'espace public dont ils ont la gestion (art. L2213-29 du code général des collectivités territoriales), ils ont malheureusement contribué à renblayer de nombreuses.

La France a ainsi subi une perte de près de 90% de ses mares depuis l'année 1900 !